



Cherbourg-en-Cotentin, le 24 avril 2020

A l'attention de Monsieur le Maire
de Cherbourg-en-Cotentin

Objet : Ouverture des établissements scolaires et de petite enfance

Monsieur le Maire,

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé le maintien du confinement le « *plus strict* » jusqu'au 11 mai. Selon ses mots : « *le 11 mai, il s'agira de permettre au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services. Le gouvernement préparera sans délai ces réouvertures avec les partenaires sociaux pour que des règles soient établies afin de protéger les salariés au travail. C'est la priorité...* »

Vous le savez, la CGT, comme de très nombreuses autres organisations, constate le lien entre cette annonce et celle de la réouverture des crèches, écoles, collèges et lycées. En effet, cette décision est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus. Elle l'est d'autant plus, qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires. Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salariés sommés de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administré.es pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des établissements scolaires et les enseignants eux-mêmes. Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition (avec la CAC) de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement ... constituent une grosse difficulté et un défi dangereux !!

Et pourtant, si de son côté le Président de la République s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent. C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisé face au COVID-19 pour les élèves. Ce qui relève d'une gageure sans précédent.

Mais qui dit propagation, dit les premiers visés à savoir les familles, mais également tous les personnels dont le Code du travail et les Statuts engagent également votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

C'est pourquoi, face à ce dilemme, la CGT vous demande de ne rouvrir les crèches, les écoles, les collèges et les lycées à partir du 11 mai, que si l'ensemble des conditions et interrogations sont levées à savoir :

- Sommes-nous assurés que les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux puissent être garanties le 11 mai ? L'ensemble des personnels tant du Service Communal d'Hygiène que du SPHL sont-ils mobilisables avec le matériel nécessaire ?
- L'ensemble des protections tant des élèves que des personnels sera-t-il disponible partout, notamment les masques pour toutes et tous ?
- Est-on assurés de pouvoir faire respecter les mesures barrières auprès des publics tous âges confondus mais notamment chez les plus jeunes ?
- Quelle organisation du suivi des agents par la médecine préventive, tant concernant leur situation familiale et personnelle, qu'en amont de leur reprise d'activité ?
- La restauration scolaire pourra-t-elle se réactiver à la hauteur des besoins, dans le respect des mesures de protection et de sécurité, idem pour les activités périscolaires ?
- Quel accueil pour les enfants qui ne sont pas immédiatement concernés par la reprise de la classe et du statut des agents / parents, qui choisiront de les garder au domicile par peur du risque de transmission, ou bien dans la nécessité de garder un enfant non concerné par la reprise ?
- La collectivité a-t-elle les moyens de sonder les familles quant à leurs intentions de mettre ou pas leurs enfants à l'école afin d'adapter les moyens nécessaires en amont ?

Voilà autant de questions que nous sommes en droit de nous poser, et la liste n'est pas exhaustive. En conséquence, nous vous demandons de n'ouvrir écoles et crèches que si vous êtes convaincu qu'il n'y ait pas de risques pour la population ainsi que pour les agents.

En ce qui nous concerne, nous continuerons de défendre les intérêts professionnels et moraux des agents et seront vigilants, en responsabilité, aux garanties de protection sanitaire qui leurs seront dues si vous deviez choisir la réouverture des écoles et crèches.

Nous réitérons également notre demande de revenir immédiatement sur l'imposition de 5 jours de congés à l'ensemble du personnel municipal. Aussi, pour votre parfaite information, la fédération CGT des Services Publics a par ailleurs déposé un préavis de grève pour la période du mois de mai 2020.

Au final, charge au gouvernement de prendre ses responsabilités, en arrêtant de souffler le chaud et le froid dans la gestion de cette crise partagée entre la lutte contre le virus et les intérêts financiers.

Sachant compter sur votre compréhension et prenant la pleine mesure de la situation qui vous incombe, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT des Territoriaux de Cherbourg-en-Cotentin,
Maxime Debout,
Secrétaire général